

ASSEMBLEE PAROISSIALE

L'Assemblée paroissiale est convoquée le

MERCREDI 24 AVRIL, à 19h30 à la cure des Remparts

ORDRE DU JOUR

Partie I - Fin de la législature

1. Principes constitutifs et prière
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée paroissiale
4. Nouvelles du Synode et de la Région
5. Rapport du Conseil de paroisse sur la marche de la Paroisse
6. Rapport de la Commission de gestion et des finances sur la marche de la Paroisse
7. Questions et discussion sur les rapports
8. Présentation des comptes 2023
9. Rapport de la commission de gestion et des finances sur les comptes
10. Questions et discussion sur les comptes
11. Approbation des comptes et des rapports
12. Remerciements pour l'engagement des personnes qui finissent leur mandat

Partie II - Assemblée électorale - législature 2024 -2029

13. Explications du fonctionnement de la Région pour la prochaine législature au niveau du Conseil Régional
14. Elections
 - a. Bureau de l'Assemblée Paroissiale (Président, Vice-Président, Secrétaire)
 - b. Conseil de Paroisse (5 membres laïcs)
 - c. Membres de la Commission de Gestion et des Finances (3 personnes)
 - d. Délégués à l'Assemblée Régionale (2 délégués)



Paroisse de La Tour-de-Peilz

ASSEMBLEE PAROISSIALE

SUITE DE L'ORDRE DU JOUR

15. Nouvelles et perspectives pour le Centre de Vassin
16. Communications du Conseil de paroisse
17. Propositions individuelles et divers

Au nom du bureau de l'Assemblée paroissiale :

le président de l'Assemblée

Olivier Ansermet

la secrétaire

Anna Tobler

Pour la bonne marche de l'assemblée, les propositions et divers doivent être adressés au président par écrit au moins 5 jours avant la tenue de l'assemblée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée paroissiale peut être consulté, pendant les heures d'ouverture, au secrétariat paroissial.

Pour les élections, il est possible de bénéficier d'un vote par correspondance. Pour cela, merci de contacter le secrétariat paroissial.